

M. Crosbie: C'est un crétin.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Le Président n'a rien entendu.

• (1520)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions nos 332-745, 332-746, 332-869, 332-870, 332-871, 332-1225, 332-1226, 332-1268 et 332-1269.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'AVIS PRÉALABLE EXIGÉ LORS DES DÉCLARATIONS DE MINISTRES

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à faire un bref rappel au Règlement. Voici. A 14 h 25, pendant la période des questions, on m'a remis une enveloppe. Dans cette enveloppe il y a avait le texte d'une déclaration que doit faire le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard). En même temps, une enveloppe contenant la même déclaration a été remise au député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand), le critique officiel de l'opposition pour les questions d'emploi.

Une vieille coutume, une vieille tradition, en fait une entente non officielle qui existe entre le gouvernement et les partis d'opposition et qui s'appliquait avant l'élection, veulent que les porte-parole de l'opposition soient prévenus au moins deux heures d'avance des déclarations à intervenir au nom du gouvernement. Malgré cette tradition, malgré cette entente qui date d'avant les élections, la déclaration n'a pas été communiquée d'avance, ni à moi-même, ni au leader parlementaire du Nouveau parti démocratique, ni aux critiques de l'opposition officielle et du NPD dans le cadre de cette entente. Il s'agit là d'un grossier manque de courtoisie, monsieur le Président. C'est une violation de cette entente dont j'ai parlé.

Je tiens à dire qu'après avoir appris la chose, le secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement (M. Lewis) m'a approché, derrière les rideaux, a reconnu la violation de cette entente et suggéré que nous interrompions notre journée réservée à l'opposition libérale, après les trois premiers orateurs, pour permettre qu'interviennent la déclaration et les répliques des porte-parole de l'opposition conformément aux règles. Ses intentions étaient constructives. Il désirait donner plus de temps aux critiques pour qu'ils préparent leur réponse. J'ai dit alors que c'était inadmissible, et je le répète maintenant. Nous ne devrions pas être obligés d'interrompre pour cela notre journée d'opposition. En fait, c'est encore un autre manque de courtoisie de la part du ministre de l'Emploi et de l'Immigration que de vouloir faire une déclaration à l'appel des

Recours au Règlement—M. H. Gray

motions avant une journée d'opposition. Cela ne se fait généralement pas.

[Français]

Cet événement, monsieur le Président, est une brèche sérieuse de courtoisie et des ententes officieuses entre les partis dans cette Chambre et je dois soulever un rappel au Règlement. Je me dois de signaler non pas seulement à vous, monsieur le Président, parce que vous connaissez très bien cette courtoisie qui doit exister entre les deux partis, mais aussi au gouvernement que s'il désire une coopération dans cette Chambre entre les partis, il doit cesser de faire de telles choses et de ne pas donner à l'Opposition officielle, au troisième parti aussi, l'avis nécessaire quand il y a une déclaration pour nous permettre de préparer une réponse convenable.

[Traduction]

Donc, monsieur le Président, je tiens à dire que le ministre s'est conduit là d'une façon inadmissible et que si le gouvernement, qui a déjà à répondre de tant de choses, tient à compter à l'avenir sur la moindre collaboration à la Chambre, il faudra qu'il mette un terme à ces façons de faire inadmissibles.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais ajouter quelques remarques à celles qui ont été faites par mon collègue, le leader parlementaire de l'Opposition officielle (M. Gray). Cet incident va à l'encontre de la simple courtoisie à laquelle la Chambre est habituée maintenant depuis de nombreux mois alors que les ministres, avant de faire des déclarations, ont l'obligeance de le faire savoir aux porte-parole de l'opposition suffisamment longtemps d'avance pour leur permettre de répondre de façon appropriée et sérieuse.

Comme le leader parlementaire de l'Opposition officielle l'a signalé, un travail efficace exige la collaboration des deux côtés de la Chambre. Il exige aussi que les députés soient prévenants, courtois et qu'ils s'ingénient à faciliter la tenue de débats recherchés à la Chambre. Pour ce faire, il importe que les députés soient mis au courant aussi longtemps d'avance que possible des travaux de la Chambre.

Je m'empresse de signaler que le leader parlementaire du gouvernement nous a donné un aperçu des travaux de la Chambre il y a quelques jours. Toutefois, monsieur le Président, une fois la moitié de la période des questions écoulée, nous avons tous été très étonnés d'apprendre qu'une partie de la journée réservée à l'opposition serait consacrée à la déclaration du ministre . . .

M. Mazankowski: Non.

M. Riis: . . . qui interromprait ainsi nos délibérations. Nous formulons cette demande non pas surtout pour l'amour de la courtoisie, cela va sans dire, mais nous voulons faciliter nos délibérations et hausser le ton du débat. Il importe donc que les députés, notamment le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), porte-parole officiel du Nouveau parti démocratique, qui ignorait que le ministre devait faire cette déclaration aujourd'hui, obtiennent un avis préalable le plus tôt possible. Quelques minutes avant la déclaration du ministre, cela ne suffit pas. Je recommande instamment au leader parlementaire du gouvernement et au secrétaire parlementaire du vice-premier ministre (M. Lewis) de veiller à ce qu'une impolitesse de ce genre ne se reproduise plus.